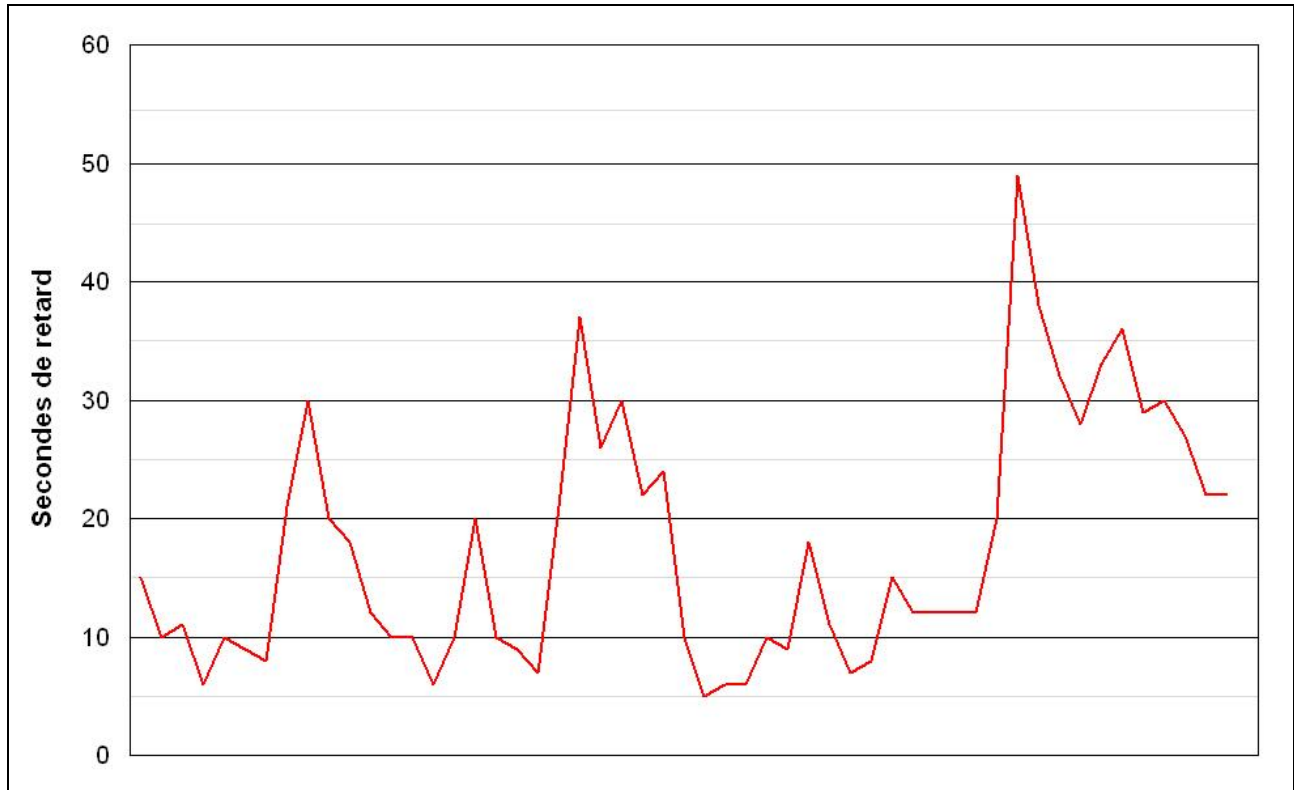


**Etude qualité du sous-titrage pour sourds et malentendants
du débat présidentiel François Hollande / Nicolas Sarkozy
du 02/05/2012**

TF1.....	2
France 2	14
CONCLUSION	25

Chaîne	TF1
Programme	Débat François Hollande/Nicolas Sarkozy du 2 mai 2012.
Durée de l'extrait étudié	17 minutes (22h30-22h47)

Critères de la charte qualité pour le sous-titrage en direct	
1- Respect du sens du discours.	Satisfaisant.
2- Respect des règles d'orthographe, de grammaire et de conjugaison de la langue française.	Excellent.
3- Respect de l'image. Le sous-titre, limité à deux lignes pour les programmes en différé et à trois lignes pour le direct, ne doit pas cacher, dans la mesure du possible, les informations textuelles incrustées ni les éléments importants de l'image.	Satisfaisant. Sous-titrage sur deux lignes, en bas de l'écran, apparition des mots en scrolling.
4- Diffusion des sous-titres sur la TNT selon la norme DVB_Subtitling (EN 300 743) conformément à l'arrêté dit « signal » du 24 décembre 2001.	Probablement.
5- Parfaite lisibilité. Il est recommandé que les sous-titres se présentent sur un bandeau noir translucide et si possible avec des lettres ayant un contour noir, quel que soit le réseau et notamment en TNT.	Lisibilité conforme aux recommandations.
15- Distinction des intervenants par l'indication de leur nom en début de prise de parole et usage de couleurs appropriées, notamment lorsque le programme fait intervenir plusieurs personnes dans un échange qui peut être confus.	Très claire. Chaque prise de parole est signalée par un aller à la ligne, un tiret et l'identification du locuteur (initiale du prénom + nom).
16- Réduction du temps de décalage entre le discours et le sous-titrage visant à ramener ce décalage en dessous de 10 secondes. Ne pas omettre une partie significative du discours sous prétexte de supprimer le décalage pris par rapport au direct mais l'adapter éventuellement. Tous les propos porteurs de sens doivent être rapportés.	Décalage : de 5 à 49 secondes. Moyenne : 17 secondes. Décalage inférieur à 10 secondes : 37 %. Les propos n'ont pas été coupés sous prétexte de réduire le retard pris par rapport au direct.

COURBE DU RETARD D'APPARITION DES SOUS-TITRES

Retard d'apparition des sous-titres à l'écran : de 5 à 49 secondes.

Entre 5 et 10 secondes de retard : 37 %

Entre 11 et 20 secondes de retard : 28 %

Entre 21 et 30 secondes de retard : 24 %

Entre 31 et 40 secondes de retard : 10 %

Entre 41 et 49 secondes de retard : 1 %

Retard moyen : 17 secondes.

RESPECT DU SENS DU DISCOURS / RESPECT DE L'ORTHOGRAPHE

Orthographe : excellente.

Une erreur, immédiatement corrigée, et une « faute », très bénigne, sur 2044 mots.

Vous dites que vous voulez réduire de 20.0.000 -- 200.000 à 100.000 le nombre d'immigrés rentrant légalement sur notre territoire.	Je propos un examen de français pour toute personne ayant un âge qui dépasse l'âge de 16 ans.
---	--

Infidélités : 16 (surlignées en vert foncé pages 8 à 13).

Il s'agit de propos relativement importants qui n'ont pas été sous-titrés ou qui ont été reformulés de façon infidèle. Elles n'empêchent pas pour autant de suivre correctement le sous-titrage.

Exemples :

le regroupement familial, c'est 60.000 personnes par an.	Le regroupement familial, c'est 65.000 personnes par an.
- D. Pujadas : Le droit de vote pour les immigrés vous divise.	Y a un autre sujet qui vous divise, c'est le droit de vote pour les immigrés non membres de la Communauté européenne aux élections municipales.

Contresens : 6 (surlignés en vert fluorescent pages 8 à 13).

Les contresens sont nettement plus embêtants que les simples infidélités aux propos d'origine.

Exemples :

Ce ne sera pas le même juge qui maintiendra en France un étranger.	Aujourd'hui, ce n'est pas le même juge qui maintient un étranger en France...
Donc nous conservons les centres de détention.	Donc, on garde les centres de réention ?

Cependant, ces phrases, prises dans leur contexte, n'entraînaient pas de grandes confusions quant à l'interprétation qu'il fallait faire du discours dans son ensemble.

COMPARAISON SOUS-TITRES / PROPOS D'ORIGINE

3369 mots prononcés / 2044 mots écrits.

La très grande majorité des propos porteurs de sens ont été fidèlement rapportés.

Le fait que 40 % des mots prononcés n'aient pas été repris dans le sous-titrage s'explique par trois raisons.

1- Les interventions des journalistes, lorsqu'ils se contentent de donner la parole à l'un ou l'autre des deux candidats, ou lorsqu'ils commentent leur temps de parole, ne sont pas repris.

Exemple (en bleu, ce qui n'a pas été repris) :

<ul style="list-style-type: none"> - L. Ferrari : Justement, on va justement parler des questions de société. - D. Pujadas : Vous êtes à égalité de temps de parole, donc on va fermer ce chapitre économique et passer à un certain nombre de sujets de société. Moins qu'on l'avait prévu sans doute, parce qu'il est déjà 22 heures 30. Je vous propose de commencer... - L. Ferrari : Egalité de temps de parole entre les candidats. - D. Pujadas : Egalité presque parfaite. ...par un sujet dont on a pas mal débattu ces derniers temps : l'immigration. 	<div style="background-color: black; color: white; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> - L. Ferrari : Nous allons parler des questions de société. - D. Pujadas : Je vous propose de commencer par un sujet dont on a débattu ces derniers temps : l'immigration. </div>
--	---

2- Certains échanges rapides sont impossibles à désentrelacer sans réécoutes, et d'autres gagnaient en clarté à ne pas être retranscrits du tout :

<ul style="list-style-type: none"> - N. Sarkozy : Si vous ne savez pas ça... - F. Hollande : Si mais... - N. Sarkozy : Si vous ne savez pas ça... - F. Hollande : Vous en faites une... - N. Sarkozy : Mais non... - F. Hollande : Un lien avec une appartenance religieuse ? - N. Sarkozy : Puis-je terminer ? - F. Hollande : Vous en faites un lien avec une appartenance religieuse. - N. Sarkozy : Je peux terminer ? - F. Hollande : Oui. Allez-y. 	<div style="background-color: black; color: white; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> - F. Hollande : Vous faites un lien avec une appartenance religieuse. </div>
--	---

3- Les traits de l'oralité et les redondances ont été gommés.

Exemple :

<ul style="list-style-type: none"> - F. HOLLANDE : Là, il s'agit de l'immigration irrégulière - Irrégulière, pas légale - irrégulière, pour les centres de rétention. 	<div style="background-color: black; color: white; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> - F. Hollande : Il s'agit de l'immigration irrégulière, pas légale, pour les centres de rétention. </div>
--	--

Ci-dessous :

A GAUCHE	A DROITE
L'intégralité des sous-titres de l'extrait.	L'intégralité des propos tenus. -Les reformulations évacuant les traits de l'oralité et les redondances afin de clarifier les énoncés ne sont pas signalées. -En bleu : propos relativement secondaires qui n'ont pas été sous-titrés. -En rouge : propos signifiants mais non essentiels qui n'ont pas été sous-titrés. -En orange : échanges rapides qui se chevauchent, impossibles à désentrelacer sans réécoutes. -Surligné en vert foncé : propos importants non sous-titrés ou infidèlement reformulés. -Surligné en vert fluorescent : contresens. -Surligné en gris : propos très largement reformulés. -Surligné en jaune : faute d'orthographe.



- L. Ferrari : Nous allons parler des questions de société.

- D. Pujadas : Je vous propose de commencer par un sujet dont on a débattu ces derniers temps : l'immigration. Nous n'avons pas beaucoup de temps. Concernant les flux d'immigrés, ceux que nous accueillons sur notre sol, votre diagnostic et vos objectifs ne sont pas les mêmes. Nicolas Sarkozy, vous voulez réduire le nombre d'immigrés. François Hollande, vous dites que ce n'est pas la priorité. Que proposez-vous précisément François Hollande ?

- F. Hollande : Nicolas Sarkozy est en responsabilité de l'immigration depuis 10 ans, en tant que ministre de l'Intérieur puis en tant que président de la République. Le nombre de personnes entrant sur notre territoire en situation légale est de 200.000. C'était 150.000 sous le gouvernement de Lionel Jospin. Vous avez accepté pendant 10 ans que rentrent sur le territoire pour des raisons légales 200.000 immigrés supplémentaires. En 2007, vous aviez dit que sur les 200.000, vous vouliez que la moitié soit de l'immigration économique choisie. En définitive, ce chiffre n'a pas pu être atteint. L'immigration économique est tombée à 30.000 au lieu de 100.000 attendus. Aujourd'hui, vous changez d'objectif. Vous dites que vous voulez réduire de 20.0.000 -- 200.000 à 100.000 le nombre d'immigrés rentrant légalement sur notre territoire. Qu'est-ce que je dis ? L'immigration économique, il faut la limiter. Nous sommes en situation de chômage avec une croissance faible. Nous n'avons pas à avoir aujourd'hui plus d'immigration économique. Chaque année, au Parlement, nous aurons une discussion sur l'immigration économique. Les étudiants étrangers sont près de 60.000. Je suis pour qu'il y ait des étudiants étrangers qui viennent apprendre sur notre territoire. J'ai trouvé regrettable que Claude Guéant fasse une circulaire pour rendre plus compliquée leur intégration. Ils ont du talent et ils vont développer des savoirs qui nous seront précieux. Concernant les demandeurs d'asile, nous en recevons 50.000 à 60.000. Ils mettent un an et demi avant d'obtenir une réponse.

Laurence FERRARI : Justement, on va justement parler des questions de société.

David PUJADAS : Vous êtes à égalité de temps de parole, donc on va fermer ce chapitre économique et passer à un certain nombre de sujets de société. Moins qu'on l'avait prévu sans doute, parce qu'il est déjà 22 heures 30. Je vous propose de commencer... **Laurence FERRARI** : Egalité de temps de parole entre les candidats.

David PUJADAS : Egalité presque parfaite. ...par un sujet dont on a pas mal débattu ces derniers temps : l'immigration. On n'a pas beaucoup de temps, donc je vous propose de vous concentrer sur des points précis qui sont au cœur de vos désaccords. Le premier point, il concerne ce qu'on appelle les flux d'immigrés, ceux que nous accueillons sur notre sol. Vous ne faites pas le même diagnostic ni n'avez les mêmes objectifs. Vous souhaitez, Nicolas Sarkozy, réduire ce nombre d'immigrés.

Vous dites, François Hollande, que ce n'est pas la priorité, en tout cas pour la plupart d'entre eux, pas forcément les immigrés économiques. Que proposez-vous précisément ? Allez-y, François Hollande.

François HOLLANDE : Nicolas Sarkozy est donc en responsabilité de l'immigration depuis dix ans : ministre de l'Intérieur, puis président de la République. Le nombre de personnes rentrant sur notre territoire en situation légale est de 200 000 par an. C'était 150 000 sous le gouvernement de Lionel Jospin. Donc, vous avez accepté pendant dix ans que rentrent sur nos territoires, pour des raisons légales, 200 000 immigrés supplémentaires. En 2007, quand vous vous êtes présenté au suffrage des Français, vous aviez dit : « sur les 200 000, je voudrais qu'il y en ait la moitié qui soit de l'immigration choisie, l'immigration économique. »

Et puis, en définitive, ce chiffre n'a pas pu être atteint et l'immigration économique est tombée à 30 000 au lieu des 100 000 attendus. Et puis, là, aujourd'hui, vous changez encore d'objectif, et vous nous dites : « Voilà, maintenant je veux réduire de 200 000 à 100 000 le nombre des immigrés rentrant légalement sur notre territoire. » Donc, qu'est-ce que je dis, moi ? Immigration économique : je pense qu'aujourd'hui, il faut la limiter. Nous sommes en situation de chômage, de croissance faible. Il y a des métiers qui pouvaient être tendus. Je pense qu'aujourd'hui, nous n'avons pas à avoir plus d'immigration économique. Et je fais même une proposition, que chaque année au Parlement il y aura

une discussion pour savoir exactement le nombre que nous pouvons admettre pour l'immigration économique. Etudiants étrangers : près de 60 000 sur les 180 à 200 000. Je suis pour qu'il y ait des étudiants étrangers qui viennent apprendre sur notre territoire. Et j'ai trouvé regrettable que monsieur Guéant fasse une circulaire pour rendre plus compliquée leur situation.

Parce que nous avons besoin de ces talents, parce qu'ils vont, avec notre langue, développer des savoirs qui nous seront très précieux. Ensuite, il y a les demandeurs d'asile. Nous en recevons à peu près 50 à 60 000, qui mettent un an et demi – un an et demi – avant d'obtenir une réponse. Un an et demi.

On ne peut pas laisser des familles attendre autant. Nous devrions donner une réponse sous 6 mois pour les demandeurs d'asile. Il reste l'immigration familiale et les conjoints de Français. Pour l'immigration familiale, il faut poser des règles sur un niveau de revenu minimum. Cela existe déjà. Mais aussi pour les conditions de logement et la maîtrise du français. Concernant les conjoints, nous ne pouvons pas empêcher un Français ou une Française qui s'est marié, sauf si le mariage est contestable, de faire venir son conjoint sur notre territoire. L'immigration légale doit être maîtrisée, mais on ne peut pas fixer des objectifs hors d'atteinte. Ce sera la même chose qu'en 2007, lorsqu'il s'était agi d'immigration économique qui n'a pas été l'immigration choisie que vous aviez imaginée.

- N. Sarkozy : Nous ne sommes pas d'accord sur les chiffres, là encore. Le flux migratoire annuel a atteint son maximum historique la dernière année du gouvernement de Lionel Jospin avec 215.000 titres de séjour. Cela faisait suite à une régularisation de 80.000 personnes en situation illégale. Le flux migratoire annuel est de 180.000. Je conteste formellement vos chiffres.

- F. Hollande : Les observateurs regarderont ces chiffres.

- N. Sarkozy : C'est 180.000. La France est un pays ouvert. Je sais moi-même d'où je viens. Nous avons accueilli trop de monde. Cela a paralysé notre système d'intégration. Nous n'avons pas assez d'emplois, d'écoles, de logements. Il faut réduire le nombre de ceux que nous accueillons. Pas parce que nous ne les aimons pas ou que nous en avons peur, mais parce qu'on ne peut plus les intégrer. Je ne peux pas dire aux Français de réduire les dépenses et accepter ceux qui viendraient en France que parce qu'ils sont tentés par des prestations sociales parmi les plus généreuses. Sur les 5 années qui viennent, je veux faire en sorte que nous divisions par 2 le flux migratoire entrant en France. Comment ? Un juge unique pour le droit des étrangers. Ce ne sera pas le même juge qui maintiendra en France un étranger.

- F. Hollande : Vous me parlez de l'expulsion ou de l'immigration légale ? Ce n'est pas le juge qui décide.

Je dis : on ne peut

pas laisser des familles attendre un an et demi d'avoir une réponse. **Quand elle est positive, ils restent sur notre territoire, et quand elle n'est pas positive, ils y restent quand même, parce qu'il est très difficile d'en partir.**

Donc, j'ai dit : nous devrions donner une réponse en six mois pour les demandeurs d'asile. Restent

l'immigration familiale et les

conjointes de Français. Je considère que, pour

l'immigration familiale, il faut

poser des règles sur un niveau de

revenus minimum, ce qui existe déjà,

et aussi pour des conditions de

logement et la maîtrise du

français. Sur les conjoints de Français, **l'est là-dessus que vous voulez intervenir**, je considère que

nous ne pouvons pas empêcher un Français ou une Française qui s'est

marié, sauf si ce mariage est

contestable **et est contesté**, de faire venir son

conjoint ici.

Donc, je considère que l'immigration légale **peut** être

maîtrisée, mais qu'on ne peut pas

fixer des objectifs qui sont tout à fait hors

d'atteinte. Et ça sera d'ailleurs la même chose

qu'en 2007, quand il s'était agi de l'immigration économique qui n'a

pas du tout été l'immigration choisie que

monsieur Sarkozy avait, à un moment, imaginée. **David PUJADAS : Votre réponse, Nicolas Sarkozy.**

Nicolas SARKOZY : Bon, nous ne sommes pas

d'accord sur les chiffres, et, là

encore, **les observateurs feront litière de tout cela**. Le flux migratoire annuel a

atteint son maximum historique la

dernière année du gouvernement de

Lionel Jospin avec 215 000 titres de séjour. 215 000. Qui faisaient suite à une

régularisation **générale** de 80 000 personnes

en situation illégale. Le flux

migratoire annuel, aujourd'hui, est de 180 000.

Je conteste donc formellement vos chiffres.

François HOLLANDE : C'est 200 000, en moyenne, sur les dix dernières années. **Nicolas SARKOZY** : Monsieur

Hollande... **François HOLLANDE** : Les observateurs feront, là aussi, justice.

Nicolas SARKOZY : Monsieur Hollande, c'est 180 000. La

France est un pays ouvert, et je sais

moi-même d'où je viens. **Le problème est le suivant**. Nous avons

accueilli trop de monde, ce qui a

paralysé notre système

d'intégration. Nous n'avons pas

assez d'emplois, pas assez d'écoles, pas assez de

logements. Il faut donc réduire le

nombre de ceux que nous

accueillons. Pas parce que nous ne les aimons pas, pas parce que nous en avons

peur, mais parce qu'on n'arrive plus

à les intégrer. Deuxième élément, je ne peux pas dire

aux Français : **il faut faire des économies**, réduire

nos dépenses, et accepter l'immigration qui ne

viendrait en France que parce

qu'elle est tentée par des

prestations sociales parmi les plus

généreuses. J'ai donc proposé, sur les cinq années

qui viennent, de faire en sorte

que nous divisions par deux le flux

migratoire entrant en France : **180 000... 90 000**. Comment allons-nous y arriver ? Première proposition :

un juge unique pour le droit des étrangers. **Aujourd'hui, ce n'est pas**

le même juge qui maintient

un étranger en France... **François HOLLANDE** : Ca n'a rien à voir avec l'immigration légale, ça.

C'est pour l'expulsion. C'est pour l'expulsion. Là, vous me parlez d'autre chose. Pour l'immigration

légale, ça n'a rien à voir. C'est pas le juge qui

décide.

- N. Sarkozy : Quelqu'un qui arrive en France, on le met en rétention pour voir s'il correspond aux critères de régularisation : asile ou rapprochement familial. Le juge de l'expulsion, c'est un juge administratif. Je souhaite que ce soit le même juge. Si on le libère de la rétention avant de lui avoir donné une réponse, s'il est rentré avant, on ne pourra pas l'expulser. Pour tout nouvel entrant, y compris sur le rapprochement familial, comme sur le regroupement familial, c'est 60.000 personnes par an. Je propos un examen de français pour toute personne ayant un âge qui dépasse l'âge de 16 ans. Je veux qu'il connaisse les valeurs de la République. Je veux accueillir des personnes qui parlent le français. Je propose qu'on ne puisse toucher les prestations sociales, comme le minimum vieillesse ou le RSA, qu'après 10 années de présence en France et 5 années de cotisations. Que les étrangers en France aient les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres.

- D. Pujadas : Le droit de vote pour les immigrés vous divise. Etes-vous favorable ?

- F. Hollande : Je dirai un mot sur ce qui vient d'être dit. La question du juge n'a rien à voir avec l'immigration légale. Votre proposition n'est pas appropriée à l'immigration légale, mais à la lutte contre l'immigration illégale.

- N. Sarkozy : Est-ce que l'on conserve les centres de rétention ?

- F. Hollande : Bien sûr.

- N. Sarkozy : Dans une lettre, vous avez dit : "Je souhaite, moi, François Hollande, que la rétention devienne l'exception." S'il n'y a plus de rétention...

- F. Hollande : Il s'agit de l'immigration irrégulière, pas légale, pour les centres de rétention.

Sur les centres de rétention, je considère qu'un enfant ne peut pas être mis dans un centre de rétention parce qu'il est avec sa famille au milieu d'autres étrangers dans des conditions très difficiles.

- N. Sarkozy : M. Jospin a créé des centres de détention pour les enfants.

Donc nous conservons les centres de détention.

- F. Hollande : Ils sont nécessaires.

- N. Sarkozy : Pourquoi écrivez-vous le contraire à France Terre d'asile ?

- F. Hollande : J'ai dit que je garderais les centres de rétention et que la personne qui risque de s'enfuir doit être mise en centre de rétention.

Nicolas SARKOZY : Aujourd'hui, quelqu'un qui arrive en France, on le met en rétention

pour voir s'il correspond à un

critère de régularisation : asile, rapprochement familial. Il est en rétention. Le juge de la rétention, c'est le juge judiciaire. Et je le juge de l'expulsion, c'est le juge

administratif. Je souhaite que ça

soit le même juge, parce que si on libère

de la rétention quelqu'un avant de lui avoir

donné une réponse, « vous avez le droit d'entrer » ou « pas le droit d'entrer », s'il est rentré

avant, naturellement, on ne pourra pas l'expulser après, ça sera beaucoup plus difficile. Deuxième élément :

je propose que pour tout nouvel entrant, y compris

sur le rapprochement familial comme sur le regroupement familial,

parce que les deux, c'est 65 000 personnes par an, je

propose que dans tous nos consulats soit organisé un examen de français avant l'entrée sur le territoire pour toute personne ayant un âge qui

dépasse 16 ans, et de

connaissance des valeurs de la

République. Car je ne sais pas comment on peut intégrer en France des personnes qui ne parlent pas un mot de

français. Et enfin, pour éviter qu'on ne vienne en France que pour l'attrait de certaines prestations sociales, je

propose qu'on ne puisse toucher les prestations sociales, comme le

minimum vieillesse ou le RSA,

qu'après dix années de présence en

France et cinq années de cotisations.

Après tout, que les étrangers en France aient

les mêmes droits et les mêmes

devoirs que les autres.

David PUJADAS : Y a un autre sujet qui vous divise, c'est le droit de vote pour les immigrés non membres de la Communauté européenne aux élections municipales. Vous y êtes favorable, François Hollande.

François HOLLANDE : D'abord, un mot sur

ce qui vient d'être dit. La

question du juge n'a rien à voir

avec l'immigration légale. La question du juge, c'est par rapport à l'immigration illégale pour favoriser ou faciliter

l'expulsion. Donc, la proposition de monsieur Sarkozy n'est pas du tout appropriée à l'immigration légale.

Elle est appropriée à la lutte contre l'immigration illégale, bar ailleurs, que je peux comprendre, mais qui doit d'abord toucher les filières clandestines. Mais j'arrive à votre question sur le droit de vote.

Nicolas SARKOZY : Est-ce qu'on garde

les centres de rétention ?

François HOLLANDE : Mais bien sûr qu'on les garde. Sur le droit de vote...

Nicolas SARKOZY : Alors, pourquoi vous avez écrit dans cette lettre... Dans cette lettre au directeur général de France terre d'asile, je cite : « Je souhaite, moi,

François Hollande, que la rétention devienne l'exception » ? François HOLLANDE : Je m'explique.

Nicolas SARKOZY : Si y a plus de rétention, monsieur Hollande, on peut plus maîtriser l'immigration.

François HOLLANDE : Là, il s'agit de l'immigration irrégulière. Irrégulière, pas légale. Irrégulière. Pour les centres

de rétention, on met pas des personnes qui sont rentrées légalement sur notre territoire... NS : Bien sûr, mais

c'est bien là le problème. FH : Sur le centre de rétention... NS : On a plus un problème d'immigration illégale que

d'immigration légale. FH : Mais là, vous avez parlé... Nous parlions d'immigration légale. DP : François Hollande

vous répond sur les centres de rétention. FH : Lorsque vous avez parlé du juge, vous n'étiez pas du tout... DP :

Allez-y, sur les centres de rétention. FH : ...dans l'ordre du jour. Vous n'étiez pas du tout dans le sujet. NS : Donc,

les centres de rétention, on les garde ?

François HOLLANDE : Sur les centres de rétention... Là, vous changez de sujet. Sur les centres de rétention, moi,

je considère qu'un enfant ne peut pas être mis dans un centre de rétention, parce qu'il est avec sa famille, au

milieu d'autres étrangers, dans des conditions très difficiles.

Nicolas SARKOZY : Qui a créé les centres de rétention pour enfants ? Monsieur Jospin. C'est Monsieur Jospin qui

l'a fait. FH : Oui. Ce que nous devons faire maintenant, c'est d'avoir des centres de rétention permettant l'accueil

des familles pour permettre ensuite leur reconduite... NS : Ça existe déjà. FH : Un seul. NS : Ça existe déjà. FH : Un

seul. Alors, sur la question du droit de vote... Nicolas SARKOZY : Donc, on garde les centres de rétention ?

François HOLLANDE : Les centres de rétention sont

nécessaires. Ils existent partout.

Nicolas SARKOZY : Donc, pourquoi écrivez-vous le contraire à France terre d'asile ? François HOLLANDE : Parce

que... Nicolas SARKOZY : Toujours l'ambiguïté. François HOLLANDE : Mais non, y a pas aucune ambiguïté.

Lorsque la personne doit... est menacée... La Répu... Nous menace... Nicolas SARKOZY : La rétention doit devenir

l'exception. Vous venez de dire aux Français que vous les garderez.

François HOLLANDE : Mais non. Je dis que je garderai les centres de rétention et que la personne qui risque de

s'enfuir doit être mis en centre de rétention. J'en arrive au droit de vote.

Laurence FERRARI : Sur le droit de vote des immigrés.

- N. Sarkozy : Vous venez de vous contredire sur un sujet aussi important que sur l'existence d'un centre de rétention. C'est là où vont les étrangers qui n'ont pas encore de papiers. M. Hollande écrit à France Terre d'asile que la rétention doit devenir l'exception.

- F. Hollande : Vous savez que beaucoup d'étrangers qui sont reconduits ne passent pas par un centre de rétention. Ils sont assignés à résidence. Et ensuite, ils sont reconduits à la frontière.

- N. Sarkozy : Un étranger qui arrive de façon illégale, il a une résidence ?

- D. Pujadas : Concernant le droit de vote des étrangers.

- F. Hollande : Sur le droit de vote, c'est une position que je défends depuis des années. Uniquement pour les élections municipales et par rapport à des étrangers en situation régulière sur notre territoire et installés depuis plus de 5 ans. Vous étiez favorable à cette position et vous l'aviez écrit en 2001 et rappelé en 2005 puis confirmé en 2008. Vous disiez que vous étiez intellectuellement favorable à cette introduction du droit de vote des étrangers pour les élections municipales. Mais vous n'aviez pas la majorité. Vous avez parfaitement le droit de changer. Moi, je ne change pas. Je considère que ces personnes qui sont sur notre territoire et qui payent des impôts locaux doivent pouvoir participer aux scrutins municipaux. Cela existe dans la plupart des pays européens. Notamment en Belgique, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni pour les membres du Commonwealth et en Espagne sous réserve de réciprocité. Il y a à peu près 50 pays dans le monde qui appliquent ce droit de vote des étrangers pour les élections municipales. Pour faire passer cette réforme, il nous faudra avoir une majorité au Parlement. Je la soumettrai au Parlement. S'il y a une majorité, cela voudra dire qu'une partie de la droite et du centre passera. Sinon, ce sera au peuple français de décider.

- N. Sarkozy : Cette question est difficile. Il faut prendre des engagements clairs. Que s'est-il passé depuis 10 ans ? On a eu une montée des tensions communautaires extravagante. On a eu une radicalisation et une pression d'un islam de France alors que nous voulons un islam en France. Je considère comme irresponsable de proposer un vote communautariste communautaire alors que nous faisons face à des tensions communautaires et identitaires fortes.

FH : J'en arrive au droit de vote. **NS** : Cette lettre... Cette lettre, vous l'avez envoyée y a 10 jours. **FH** : Je l'ai envoyée, mais bien sûr. **NS** : Vous venez de vous contredire... **FH** : Mais pas du tout. **Nicolas SARKOZY** : Sur un sujet aussi important que l'existence d'un centre de rétention, c'est-à-dire là où vont tous les étrangers qui n'ont pas encore de papiers. **On examine leur situation**. Monsieur Hollande écrit à France terre d'asile : « La rétention doit devenir l'exception. » **Et vous venez de dire qu'on le garde. C'est pas sérieux sur un sujet de cette importance.**

François HOLLANDE : Mais lorsque... Vous savez que beaucoup d'étrangers qui sont reconduits ne passent pas en centre de rétention. **Nicolas SARKOZY** : Comment on les retrouve, s'ils sont pas en centre de rétention ? **François HOLLANDE** : Ils sont assignés à résidence et ensuite... **Nicolas SARKOZY** : Ah, assignés à résidence ? **François HOLLANDE** : Oui, absolument. **Nicolas SARKOZY** : Ah bon ? **François HOLLANDE** : Et donc, et ensuite reconduits à la frontière. **Nicolas SARKOZY** : Parce qu'un étranger qui arrive en situation illégale... **FH** : Mais là il ne s'agit pas... **NS** : Il a une résidence... **FH** : Il arrive souvent... **NS** : Et on va l'assigner dans sa résidence ? **FH** : Mais il arrive souvent que ces étrangers-là soient en France depuis plusieurs mois ou plusieurs années... **NS** : Vous vous noyez, monsieur Hollande. **FH** : Ne laissez pas penser que c'est des étrangers qui sont arrivés depuis quelques mois.

David PUJADAS : Le droit de vote, si vous le voulez bien.

François HOLLANDE : J'en arrive au droit de vote, après cette digression.

Sur le droit de vote, c'est une position que je

défends depuis des années,

uniquement pour les élections municipales et par rapport à des

étrangers en situation régulière

sur le territoire et installés

depuis plus de 5 ans. Monsieur Sarkozy, vous étiez

favorable à cette position, vous

l'aviez écrit en 2001, rappelé en

2005, confirmé en 2008. Vous

disiez que vous étiez intellectuellement favorable à

cette introduction du droit de vote

des étrangers pour les élections

municipales, mais que vous n'aviez pas

la majorité. Vous avez parfaitement

le droit de changer. Moi, je ne

change pas. Je considère donc que ces personnes qui sont sur notre

territoire depuis longtemps, qui paient des impôts

locaux, doivent pouvoir participer

au scrutin municipal. Et ça

existe d'ailleurs dans la plupart des pays

européens, notamment en Belgique,

aux Pays-Bas, au Royaume-Uni pour

les membres du Commonwealth et en

Espagne, sous réserve de réciprocité. **Je pourrais continuer**. Il y a à peu près 50

pays dans le monde, beaucoup sont en Europe, qui appliquent

le droit de vote des étrangers pour

les élections municipales. Pour

faire passer cette réforme, il nous faudra avoir une majorité des trois cinquièmes. C'est une révision de la

Constitution. Je soumettrai donc cette proposition au Parlement. S'il y a une majorité des trois cinquièmes,

eh bien, ça voudra dire qu'une partie de la droite et du centre – **et vous avez beaucoup de vos amis, enfin un**

certain nombre, qui y sont favorables – la réforme passera.

S'il n'y a pas de majorité, eh bien, ça sera au peuple français, **et seulement au peuple français**, de pouvoir en

décider. **Laurence FERRARI** : Monsieur Sarkozy, sur le droit de vote des immigrés.

Nicolas SARKOZY : J'ai beaucoup réfléchi sur cette question, qui est une question

difficile et sur lesquelles, sur lesquelles il faut prendre des

engagements clairs. Qu'est-ce qui s'est passé

depuis 10 ans ? On a une

montée des tensions communautaires

extravagante. On a une

radicalisation et une pression – **disons les choses comme elles sont** – d'un

islam de France alors que nous

voulons un islam en France. Je

considère comme irresponsable de

proposer un vote communautariste

et un vote communautaire alors que nous

sommes face à des tensions

communautaires et identitaires

extraordinairement fortes.

Vous dites que ce sont des élections municipales. Vous avez tort. Le maire, c'est le 2e personnage après le président de la République. Les élections présidentielles et les élections municipales, ce sont les élections où il y a le plus de participants. Les élections municipales servent à élire le législateur.

- F. Hollande : Cette règle existe déjà pour les résidents communautaires européens. Le conseiller municipal européen ne peut pas voter pour les élections sénatoriales. Ce que vous avez dit est faux. Ils auront les mêmes droits. Ils n'auront pas le droit de participer à l'élection du Sénat. Pourquoi vous laissez supposer que les étrangers non communautaires ou non européens sont des musulmans ? Pourquoi dites-vous cela ? Qu'est-ce qui vous permet de dire que ceux qui ne sont pas européens sont musulmans ? Répondez à ma question.

- N. Sarkozy : Je vais terminer mon raisonnement. Je répondrai à votre question. Il y a une différence avec un étranger communautaire ayant une citoyenneté européenne. Il y a un projet politique européen. Il y a la réciprocité. En Europe, les Français votent et les Européens en France, votent. Le droit de vote pour les immigrés s'adressent à qui ? Il ne s'adresse pas aux Canadiens, aux Américains, mais pour l'essentiel à la réalité de l'immigration française. C'est une immigration africaine, d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne.

- F. Hollande : Vous faites un lien avec une appartenance religieuse.

- N. Sarkozy : Vous contestez que le droit de vote aux immigrés est un vote qui ira d'abord à une communauté d'Afrique du Nord et subsaharienne...

- F. Hollande : Vous faites un lien avec une religion.

- N. Sarkozy : L'essentiel des personnes concernées ne seront pas les Norvégiens, les Américains ou les Canadiens.

- F. Hollande : Quelles sont les conséquences ?

Monsieur Hollande dit : « C'est pas grave, ce sont les élections municipales. » Il a

tort, parce que l'élection municipale et le maire, c'est la deuxième élection et le deuxième personnage après le président de la République. Les élections

où y a le plus de participation, c'est l'élection présidentielle et l'élection municipale.

Il a une deuxième fois tort, parce que les élus locaux que vous élisez servent à élire les législateurs, puisqu'en France, quand on élit un conseil municipal, c'est le conseil municipal qui élit le Sénat.

François HOLLANDE : Je peux vous arrêter là-dessus ? Je peux vous arrêter là-dessus ?

Cette règle existe déjà pour les résidents communautaires, pour les résidents européens. Et vous savez que les conseillers municipaux européens ne peuvent pas voter pour les élections

sénatoriales. Donc ce que vous avez dit est faux. Nicolas SARKOZY : Il y a une grande différence entre le vote...

François HOLLANDE : Nous n'aurons pas plus de conseillers municipaux étrangers que nous n'aurons de conseillers municipaux européens, et ils auront exactement les mêmes droits. Et, en l'occurrence, ils n'auront pas

le droit de participer à l'élection du Sénat. Par ailleurs, permettez-moi de vous le dire, si je peux juste faire cette interruption, pourquoi vous laissez

supposer que les étrangers non communautaires, enfin non européens, sont des musulmans ? Pourquoi

vous dites ça ? Qu'est-ce qui vous permet de dire que ceux qui ne

sont pas européens sont musulmans ? Nicolas SARKOZY : Si je peux terminer mon raisonnement... François

HOLLANDE : Répondez au moins à ma question.

Nicolas SARKOZY : Merci, mais je vais terminer mon

raisonnement. François HOLLANDE : Oui, mais vous répondrez tout à l'heure à cette question, j'imagine.

Nicolas SARKOZY : Mais bien sûr que je répondrai à cette question. D'abord parce qu'y a une différence entre un étranger communautaire, comme l'on dit... François HOLLANDE : Européen, donc. Nicolas SARKOZY : Parce qu'y a une citoyenneté européenne.

Y a un projet politique

européen. Et y a, monsieur Hollande, la réciprocité. En

Europe, les Français dans d'autres pays, votent. Et les

Européens en France votent. Pas de problème. Et vous savez très bien que le

droit de vote pour les immigrés,

il s'adresse à qui ? Il s'adresse

pas aux Canadiens. Il s'adresse pas aux Américains.

Il s'adresse pour l'essentiel à ce qu'est la réalité

de l'immigration française, qui est

une immigration africaine, Afrique du Nord,

Afrique subsaharienne. Si vous ne savez pas ça... FH : Si mais... NS : Si vous ne savez pas ça... FH : Vous en faites

une... NS : Mais non... FH : Un lien avec une appartenance religieuse. NS : Puis-je terminer ? FH : Vous en faites un lien avec une appartenance religieuse ? NS : Je peux terminer ? FH : Oui. Allez-y.

Nicolas SARKOZY : Contester que le

droit de vote aux immigrés, c'est un

droit de vote qui ira d'abord à une

communauté d'Afrique du Nord ou à une communauté

subsaharienne, c'est ne rien connaître aux flux migratoires.

François HOLLANDE : Est-ce que vous en faites... Nicolas SARKOZY : Attendez... François HOLLANDE : Est-ce que

vous en faites une conséquence avec une religion ? Nicolas SARKOZY : Attendez. J'y viens. François HOLLANDE :

Oui. Allez-y. Nicolas SARKOZY : Donc, on est bien d'accord que l'essentiel des

personnes concernées ne seront pas les Norvégiens, ne seront pas les Américains ou ne seront pas les

Canadiens ? François HOLLANDE : Il y aura ces étrangers-là. Nicolas SARKOZY : Mais non, parce que la première

communauté, les premières communautés...

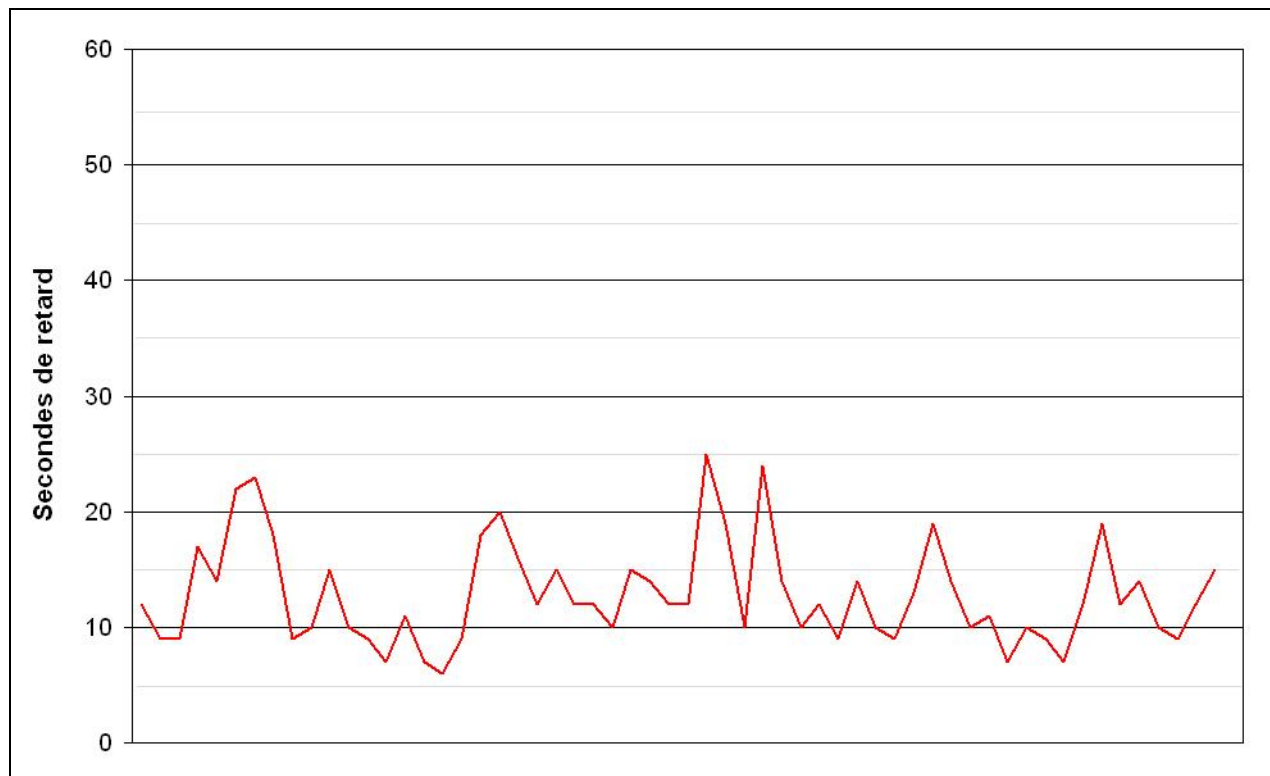
François HOLLANDE : Et donc, quelles conséquences vous en tirez ?

- N. Sarkozy : Les premières communautés françaises sont tunisiennes, marocaines, maliennes. Vous n'allez pas me faire le procès puisque je décris la réalité. Si vous prenez les pays d'Afrique du Nord, ce sont des pays de confession musulmane. Oui ou non ? Je ne vous l'apprends pas. Les tensions communautaires dont je parle, elles viennent de qui ? Elles viennent d'où ? Elles viennent de l'absolue nécessité d'avoir un islam de France. Refuser cela, c'est refuser les réalités. Si vous donnez le droit de vote aux immigrés avec les tentations communautaristes que nous voyons chaque jour et que vous dénoncez comme moi, pour les municipales, il y aura des identifications communautaires. Des horaires pour les femmes dans les piscines, des médecins différenciés pour les hommes et des femmes dans l'hôpital, etc.

Nicolas SARKOZY : Les premières communautés étrangères en France sont algériennes, sont tunisiennes, sont marocaines, sont maliennes. Elles ne sont pas de l'autre côté de l'Atlantique. C'est une réalité que de dire ça. Vous n'allez pas me faire un procès parce que je décris une réalité ? François HOLLANDE : Alors ? Continuez. Nicolas SARKOZY : Deuxièmement, si vous prenez les pays d'Afrique du Nord, ce sont des pays de confession musulmane. Oui ou non ? C'est pas quelque chose que je vous apprends ? François HOLLANDE : Non. Mais vous pensez donc... Nicolas SARKOZY : Je peux terminer mon... François HOLLANDE : Allez-y. Nicolas SARKOZY : Je vous apprends pas quand même ça ? Que c'est de l'autre côté de la Méditerranée. Que l'Algérie, c'est musulman, que le Maroc, c'est pour l'essentiel de religion et de confession musulmane, le roi étant même le commandeur des croyants, et que la Tunisie, c'est pareil. Les tensions communautaires dont je parle, elles viennent de qui, elles viennent d'où ? Le problème que nous avons à gérer, extrêmement difficile pour la République, sauf à ce que vous ayez un masque devant les yeux et que vous ignorez totalement la réalité dans nos quartiers, ils viennent de quoi ? De l'absolue nécessité d'avoir un islam de France et non pas un islam en France. C'est bien là que se trouve le problème. Il se trouve pas ailleurs. Refuser de le considérer, c'est refuser de voir la réalité. Si vous donnez le droit de vote aux immigrés, avec la tentation communautariste que nous connaissons aujourd'hui et que nous voyons chaque jour, que vous dénoncez comme moi, d'ailleurs, à ce moment-là, pour les municipales, y aura des revendications identitaires et communautaires, des horaires différenciés pour les femmes et les hommes dans les piscines, des menus différenciés dans les cantines municipales, des médecins différenciés pour les hommes et les femmes, dans l'hôpital. David PUJADAS : Est-ce que vous souhaitez répondre, François Hollande, ou est-ce qu'on passe au nucléaire ?

Chaîne	France 2
Programme	Débat François Hollande/Nicolas Sarkozy du 2 mai 2012.
Durée de l'extrait étudié	17 minutes (22h30-22h47)

Critères de la charte qualité pour le sous-titrage en direct	
1- Respect du sens du discours.	Satisfaisant.
2- Respect des règles d'orthographe, de grammaire et de conjugaison de la langue française.	Excellent.
3- Respect de l'image. Le sous-titre, limité à deux lignes pour les programmes en différé et à trois lignes pour le direct, ne doit pas cacher, dans la mesure du possible, les informations textuelles incrustées ni les éléments importants de l'image.	Satisfaisant. Sous-titrage sur deux lignes, en bas de l'écran, apparition des mots en scrolling.
4- Diffusion des sous-titres sur la TNT selon la norme DVB_Subtitling (EN 300 743) conformément à l'arrêté dit « signal » du 24 décembre 2001.	Probablement.
5- Parfaite lisibilité. Il est recommandé que les sous-titres se présentent sur un bandeau noir translucide et si possible avec des lettres ayant un contour noir, quel que soit le réseau et notamment en TNT.	Lisibilité conforme aux recommandations.
15- Distinction des intervenants par l'indication de leur nom en début de prise de parole et usage de couleurs appropriées, notamment lorsque le programme fait intervenir plusieurs personnes dans un échange qui peut être confus.	Très claire. Chaque prise de parole est signalée par un aller à la ligne, un tiret et l'identification du locuteur (initiale du prénom + nom).
16- Réduction du temps de décalage entre le discours et le sous-titrage visant à ramener ce décalage en dessous de 10 secondes. Ne pas omettre une partie significative du discours sous prétexte de supprimer le décalage pris par rapport au direct mais l'adapter éventuellement. Tous les propos porteurs de sens doivent être rapportés.	Décalage : de 6 à 25 secondes. Moyenne : 13 secondes. Décalage inférieur à 10 secondes : 37 %. Les propos n'ont pas été coupés sous prétexte de réduire le retard pris par rapport au direct.

COURBE DU RETARD D'APPARITION DES SOUS-TITRES

Retard d'apparition des sous-titres à l'écran : de 6 à 25 secondes.

Entre 5 et 10 secondes de retard : 37 %

Entre 11 et 20 secondes de retard : 55 %

Entre 21 et 30 secondes de retard : 8 %

Retard moyen : 13 secondes.

RESPECT DU SENS DU DISCOURS / RESPECT DE L'ORTHOGRAPHE

Orthographe : excellente.

Aucune faute d'orthographe sur 1830 mots. Une seule erreur, extrêmement bénigne, d'autant plus que « trois cinquièmes » était orthographié correctement deux sous-titres avant (« 3/5e »).

S'il y a une majorité
des 3/5, ça voudra dire qu'une
partie de la droite et du centre y
sera favorable.

Infidélités : 13 (surlignées en vert foncé pages 20 à 24).

Il s'agit de propos relativement importants qui n'ont pas été sous-titrés ou qui ont été reformulés de façon infidèle. Elles n'empêchent pas pour autant de suivre correctement le sous-titrage.

Exemples :

<p style="text-align: right; margin: 0;">Vous</p> <p>avez accepté pendant 10 ans que rentrent sur notre territoire 200.000 immigrants supplémentaires.</p>	<p>Vous avez accepté pendant dix ans que rentrent sur nos territoires, pour des raisons légales, 200 000 immigrants supplémentaires.</p>
<p>Je considère que pour l'immigration familiale, il faut poser les règles sur un niveau de revenu minimum.</p>	<p>Je considère que, pour l'immigration familiale, il faut poser des règles sur un niveau de revenus minimum, ce qui existe déjà, et aussi pour des conditions de logement et la maîtrise du français.</p>

Contresens : 4 (surlignés en vert fluorescent pages 20 à 24).

Les contresens sont nettement plus embêtants que les simples infidélités aux propos d'origine.

Exemples :

<p style="text-align: right; margin: 0;">Cela a à voir</p> <p>avec l'immigration illégale. Pour favoriser ou limiter les expulsions.</p>	<p>C'est par rapport à l'immigration illégale, pour favoriser ou faciliter l'expulsion.</p>
<p>Il vient de quoi ? De l'absolue nécessité d'avoir un islam en France.</p>	<p>Ils viennent de quoi ? De l'absolue nécessité d'avoir un islam de France et non pas un islam en France.</p>

Cependant, ces phrases, prises dans leur contexte, n'entraînaient pas de grandes confusions quant à l'interprétation qu'il fallait faire du discours dans son ensemble.

COMPARAISON SOUS-TITRES / PROPOS D'ORIGINE

3369 mots prononcés / 1830 mots écrits.

La très grande majorité des propos porteurs de sens ont été fidèlement rapportés.

Le fait que 45 % des mots prononcés n'aient pas été repris dans le sous-titrage s'explique par trois raisons.

1- Les interventions des journalistes, lorsqu'ils se contentent de donner la parole à l'un ou l'autre des deux candidats, ou lorsqu'ils commentent leur temps de parole, ne sont pas repris.

Exemple (en bleu, ce qui n'a pas été repris) :

<ul style="list-style-type: none"> - L. Ferrari : Justement, on va justement parler des questions de société. - D. Pujadas : Vous êtes à égalité de temps de parole, donc on va fermer ce chapitre économique et passer à un certain nombre de sujets de société. Moins qu'on l'avait prévu sans doute, parce qu'il est déjà 22 heures 30. Je vous propose de commencer... - L. Ferrari : Egalité de temps de parole entre les candidats. - D. Pujadas : Egalité presque parfaite. ...par un sujet dont on a pas mal débattu des derniers temps : l'immigration. 	<div style="background-color: black; color: white; padding: 5px; border: 1px solid black;"> <p>- D. Pujadas : Fermons ce chapitre économique, et passons aux sujets de société. Je vous propose de commencer par l'immigration.</p> </div>
--	--

2- Certains échanges rapides sont impossibles à désentrelacer sans réécoutes, et d'autres gagnaient en clarté à ne pas être retranscrits du tout :

<ul style="list-style-type: none"> - N. Sarkozy : Si vous ne savez pas ça... - F. Hollande : Si mais... - N. Sarkozy : Si vous ne savez pas ça... - F. Hollande : Vous en faites une... - N. Sarkozy : Mais non... - F. Hollande : Un lien avec une appartenance religieuse ? - N. Sarkozy : Puis-je terminer ? - F. Hollande : Vous en faites un lien avec une appartenance religieuse. - N. Sarkozy : Je peux terminer ? - F. Hollande : Oui. Allez-y. 	<div style="background-color: black; color: white; padding: 5px; border: 1px solid black;"> <p>- F. Hollande : Vous faites un lien avec une appartenance religieuse ?</p> </div>
--	--

3- Les traits de l'oralité et les redondances ont été gommés.

Exemple :

<ul style="list-style-type: none"> - F. HOLLANDE : Là, il s'agit de l'immigration irrégulière - Irrégulière, pas légale - irrégulière, pour les centres de rétention. 	<div style="background-color: black; color: white; padding: 5px; border: 1px solid black;"> <p>- F. Hollande : Il s'agit d'immigration irrégulière.</p> </div>
---	--

Ci-dessous :

A GAUCHE	A DROITE
L'intégralité des sous-titres de l'extrait.	<p>L'intégralité des propos tenus.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les reformulations évacuant les traits de l'oralité et les redondances afin de clarifier les énoncés ne sont pas signalées. -En bleu : propos relativement secondaires qui n'ont pas été sous-titrés. -En rouge : propos signifiants mais non essentiels qui n'ont pas été sous-titrés. -En orange : échanges rapides qui se chevauchent, impossibles à désentrelacer sans réécoutes. -Surligné en vert foncé : propos importants non sous-titrés ou infidèlement reformulés. -Surligné en vert fluorescent : contresens. -Surligné en gris : propos très largement reformulés. -Surligné en jaune : faute d'orthographe.



- D. Pujadas : Fermons ce chapitre économique, et passons aux sujets de société. Je vous propose de commencer par l'immigration. Je vous propose de vous concentrer sur des points précis au cœur de vos désaccords. Le premier point concerne les flux d'immigrés. Vous ne faites pas le même diagnostic. M. Sarkozy, vous souhaitez réduire ce nombre. M. Hollande, vous dites que ce n'est pas une priorité.

- F. Hollande : Nicolas Sarkozy est en charge de l'immigration depuis 10 ans. En tant que ministre de l'Intérieur, puis en tant que président. Le nombre de personnes rentrant sur notre territoire en situation légale est de 200.000 par an. C'était 150.000 sous le gouvernement de Lionel Jospin. Vous avez accepté pendant 10 ans que rentrent sur notre territoire 200.000 immigrés supplémentaires. En 2007, vous aviez dit que sur ces 200.000, vous vouliez de l'immigration choisie. Votre objectif n'a pas pu être atteint. Aujourd'hui, vous changez d'objectif. Vous voulez réduire de 200.000 à 100.000 le nombre d'immigrés légaux. Je pense que l'immigration économique, il faut la limiter. La croissance est faible. Nous n'avons pas à avoir plus d'immigration économique. Chaque année, au Parlement, il y aura une discussion pour savoir exactement le nombre que nous pouvons admettre pour l'immigration économique. Pour les étudiants étrangers, près de 60.000 sur les 200.000, je suis pour que les étudiants étrangers viennent apprendre sur notre territoire. J'ai trouvé regrettable que Claude Guéant fasse une circulaire à leur sujet. Les demandeurs d'asile, nous en recevons 50 à 60.000. Ils mettent 18 mois à obtenir une réponse. On ne peut pas laisser des familles attendre si longtemps. Nous devrions donner une réponse au bout de 6 mois. L'immigration familiale, et les conjoints de Français. Je considère que pour l'immigration familiale, il faut poser les règles sur un niveau de revenu minimum. Sur les conjoints de Français, vous voulez intervenir.

Laurence FERRARI : Justement, on va justement parler des questions de société.

David PUJADAS : Vous êtes à égalité de temps de parole, donc on va fermer ce chapitre économique et passer à un certain nombre de sujets de société. Moins qu'on l'avait prévu sans doute, parce qu'il est déjà 22 heures 30. Je vous propose de commencer... **Laurence FERRARI** : Egalité de temps de parole entre les candidats. **David PUJADAS** : Egalité presque parfaite. ...par un sujet dont on a pas mal débattu des derniers temps : l'immigration. On n'a pas beaucoup de temps, donc je vous propose de vous concentrer sur des points précis qui sont au cœur de vos désaccords. Le premier point, il concerne ce qu'on appelle les flux d'immigrés, ceux que nous accueillons sur notre sol. Vous ne faites pas le même diagnostic ni n'avez les mêmes objectifs.

Vous souhaitez, Nicolas Sarkozy, réduire ce nombre d'immigrés.

Vous dites, François Hollande, que ce n'est pas la priorité, en tout cas pour la plupart d'entre eux, pas forcément les immigrés économiques. Que proposez-vous précisément ? Allez-y, François Hollande.

François HOLLANDE : Nicolas Sarkozy est donc en responsabilité de l'immigration depuis dix ans : ministre

de l'Intérieur, puis

président de la République. Le nombre de personnes

rentrant sur notre territoire en

situation légale est de 200 000 par an. 200 000 par

an. C'était 150 000 sous le

gouvernement de Lionel Jospin. Donc, vous

avez accepté pendant dix ans que

rentrent sur nos territoires pour des raisons légales,

200 000 immigrés supplémentaires. En 2007, quand vous vous êtes présenté au suffrage des Français, vous aviez dit : « sur les 200 000, je voudrais

qu'il y en ait la moitié qui soit de l'immigration choisie, l'immigration économique. »

Et puis, en définitive, ce chiffre n'a pas pu être atteint et l'immigration économique est tombée à 30 000 au lieu des 100 000 attendus. Et puis, là, aujourd'hui, vous changez encore

d'objectif, et vous nous dites : « Voilà, maintenant je veux réduire de

200 000 à 100 000 le nombre

des immigrés rentrant légalement sur notre territoire. » Donc, qu'est-ce que je dis, moi ?

Immigration économique : je pense qu'aujourd'hui, il faut

la limiter. Nous sommes en situation de chômage, de croissance

faible. Il y a des métiers qui pouvaient être tendus. Je pense qu'aujourd'hui, nous n'avons pas à avoir

plus d'immigration économique. Et je fais même une proposition, que

chaque année, au Parlement, il y

aura une discussion pour savoir exactement le nombre que

nous pouvons admettre pour l'immigration

économique. Etudiants

étrangers : près de 60 000 sur les

180 à 200 000. Je suis pour qu'il y ait des

étudiants étrangers qui viennent

apprendre sur notre territoire.

Et j'ai trouvé regrettable que monsieur Guéant fasse une circulaire pour rendre plus compliquée leur situation.

Parce que nous avons besoin de ces talents, parce qu'ils vont, avec notre langue, développer des savoirs qui nous seront très précieux. Ensuite, il y a les demandeurs d'asile. Nous

en recevons à peu près 50 à 60 000, qui mettent un an et demi – un an et demi – avant d'obtenir une

réponse. Un an et demi. Je dis : on ne peut pas laisser

des familles attendre un an et demi d'avoir une réponse. Quand elle est positive, ils restent sur notre territoire,

et quand elle n'est pas positive, ils y restent quand même, parce qu'il est très difficile d'en partir. Donc, j'ai dit :

nous devrions donner une réponse en six mois pour les demandeurs d'asile. Restent l'immigration

familiale et les conjoints de

Français. Je considère que, pour

l'immigration familiale, il faut

poser des règles sur un niveau de

revenus minimum, se qui existe déjà, et aussi pour des conditions de logement et la maîtrise du français.

Sur les conjoints de Français, c'est là-dessus que vous voulez intervenir,...

Je considère que nous ne pouvons pas empêcher un Français ou une Française qui s'est marié de faire venir son conjoint ici. Sauf si le mariage est contesté. Je considère que l'immigration légale peut être maîtrisée, mais qu'on ne peut pas fixer des objectifs qui sont hors d'atteinte.

- D. Pujadas : Votre réponse ?

- N. Sarkozy : Nous ne sommes pas d'accord sur les chiffres. Le flux migratoire annuel a atteint son maximum historique la dernière année du gouvernement de Lionel Jospin avec plus de 215.000 titres de séjour. Cela faisait suite à une régularisation générale de 80.000 personnes. Le flux migratoire actuel est de 180.000. Je conteste vos chiffres.

- F. Hollande : 200.000 en moyenne sur les 10 dernières années.

- N. Sarkozy : La France est un pays ouvert. Le problème est le suivant. Nous avons accueilli trop de monde et cela a paralysé notre système d'intégration. Nous n'avons pas assez d'emplois, et pas assez de logements. Il faut réduire le nombre de gens que nous accueillons. On n'arrive plus à les intégrer. Les Français ne peuvent pas réduire leurs dépenses pour des immigrés qui viennent en France pour les allocations. Je veux diviser par deux le flux migratoire. Comment allons-nous y arriver ? Un juge unique.

- F. Hollande : Ca n'a rien à voir avec l'immigration légale. Ce n'est pas le juge qui décide.

- N. Sarkozy : Aujourd'hui, quelqu'un qui arrive en France, on le met en rétention pour voir si il correspond à un critère de régularisation. Asile, rapprochement familial. Le juge de la rétention est le juge judiciaire. Le juge de l'expulsion est le juge administratif. Je souhaite que ce soit le même juge. Si on libère quelqu'un de la rétention avant de lui avoir donné une réponse, on ne pourra pas l'expulser. Je propose que pour tout nouvel entrant, y compris sur le rapprochement familial, dans tous nos consulats soit organisé un examen de français avant l'entrée sur le territoire. Pour toute personne ayant un âge qui dépasse 16 ans.

...je considère que nous

ne pouvons pas empêcher un Français ou une Française qui s'est marié, **sauf si ce mariage est contestable et est contesté**,

de faire venir son conjoint ici. Donc, je considère que l'immigration légale peut être maîtrisée, mais qu'on ne peut pas fixer des objectifs qui sont tout à fait hors d'atteinte. **Et ça sera d'ailleurs la même chose qu'en 2007, quand il s'était agi de l'immigration économique – qui n'a pas du tout été l'immigration choisie que monsieur Sarkozy avait, à un moment, imaginée.**

David PUJADAS : Votre réponse, Nicolas Sarkozy.

Nicolas SARKOZY : Bon, nous ne sommes pas d'accord sur les chiffres, **et, là encore, les observateurs feront litière de tout cela.** Le flux migratoire annuel a atteint son maximum historique la dernière année du gouvernement de Lionel Jospin avec 215 000 titres de séjour. 215 000. Qui faisaient suite à une régularisation générale de 80 000 personnes **en situation illégale.** Le flux migratoire annuel, aujourd'hui, est de 180 000. Je conteste donc formellement vos chiffres.

François HOLLANDE : C'est 200 000, en moyenne, sur les dix dernières années. **Nicolas SARKOZY : Monsieur Hollande... François HOLLANDE : Les observateurs feront, là aussi, justice.**

Nicolas SARKOZY : **Monsieur Hollande, c'est 180 000.** La France est un pays ouvert – **et je sais moi-même d'où je viens.** Le problème est le suivant.

Nous avons accueilli trop de monde, ce qui a paralysé notre système d'intégration. Nous n'avons pas assez d'emplois, **pas assez d'écoles**, pas assez de logements. Il faut donc réduire le nombre de ceux que nous

accueillons **pas parce que nous ne les aimons pas, pas parce que nous en avons peur, mais** parce qu'on n'arrive plus à les intégrer. Deuxième élément, je ne peux pas dire aux Français : il faut faire des économies, réduire nos dépenses, et accepter l'immigration qui ne viendrait en France que parce qu'elle est tentée par des prestations sociales parmi les plus généreuses.

J'ai donc proposé, sur les cinq années qui viennent, de faire en sorte que nous divisions par deux le flux migratoire **entrant en France : 180 000... 90 000.** Comment allons-nous y arriver ? Première proposition : un juge unique pour le droit des étrangers. Aujourd'hui, ce n'est pas le même juge qui maintient un étranger en France...

François HOLLANDE : Ca n'a rien à voir

avec l'immigration légale, ça. **C'est pour l'expulsion.** C'est pour l'expulsion. Là, vous me parlez d'autre chose. Pour l'immigration légale, ça n'a rien à voir. C'est pas le juge qui décide.

Nicolas SARKOZY : Aujourd'hui, quelqu'un qui arrive en France, on le met en rétention pour voir s'il correspond à un critère de régularisation : asile, rapprochement familial. **Il est en rétention.** Le juge de la rétention, c'est le juge judiciaire. Et je le juge de l'expulsion, c'est le juge administratif. Je

souhaite que ça soit le même juge, parce que

si on libère de la rétention quelqu'un avant de lui avoir donné une réponse, « **vous avez le droit d'entrer** » ou « **pas le droit d'entrer** », **s'il est rentré avant, naturellement,** on ne pourra pas l'expulser **après, ça sera beaucoup plus difficile.** Deuxième élément : je propose que pour

tout nouvel entrant, y compris sur

le rapprochement familial **comme sur le regroupement familial — parce que les deux, c'est 65 000 personnes par an** – je propose que dans tous nos consulats soit organisé un

examen de français avant l'entrée

sur le territoire pour toute

personne ayant un âge qui dépasse

16 ans, **et de connaissance des valeurs de la République.**

Je ne sais pas comment on peut intégrer en France des personnes qui ne parlent pas un mot de français. Enfin, pour éviter qu'on vienne en France uniquement pour l'attrait de certaines prestations sociales, je propose qu'on ne puisse toucher ces prestations qu'après 10 années de présence en France, et 5 années de cotisation. Après tout, que les étrangers aient les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres.

- D. Pujadas : Un autre sujet vous divise. Le droit de vote pour les immigrés non membres de la Communauté européenne aux élections municipales.

- F. Hollande : Un mot sur ce qui vient d'être dit. La question du juge n'a rien à voir avec l'immigration légale. Cela a à voir avec l'immigration illégale. Pour favoriser ou limiter les expulsions, j'en viens à votre question.

- N. Sarkozy : Pourquoi avez-vous écrit, dans cette lettre à France Terre d'Asile : "Je souhaite que la rétention devienne l'exception". S'il n'y a plus de rétention...

- F. Hollande : Il s'agit d'immigration irrégulière.

- N. Sarkozy : On a plus un problème d'immigration illégale que légale.

- F. Hollande : Ne changez pas de sujet. Sur les centres de rétention, je considère qu'un enfant ne peut pas être mis dans un centre de rétention. Au milieu d'autres étrangers... Il serait dans des conditions difficiles.

- N. Sarkozy : C'est M. Jospin qui a créé ce genre de centre.

- F. Hollande : Il a créé des centres de rétention permettant l'accueil des familles. J'en viens à la question du droit de vote.

- N. Sarkozy : On garde les centres de rétention ? Pourquoi écrivez-vous le contraire à France Terre d'Asile ?

- F. Hollande : La personne qui risque de s'enfuir doit être mise en centre de rétention.

- N. Sarkozy : Vous venez d'envoyer cette lettre il y a 10 jours. Vous venez de vous contredire sur la légitimité des centres de rétention. C'est là où vont les étrangers qui n'ont pas encore de papiers. Ce n'est pas sérieux.

- F. Hollande : Vous savez que beaucoup d'étrangers qui sont reconduits ne passent pas en centre de rétention. Ils sont assignés à résidence.

Car je ne sais pas comment on peut intégrer en France des personnes qui ne parlent pas un mot de français. Et enfin, pour éviter qu'on ne vienne en France que pour l'attrait de certaines prestations sociales, je propose qu'on ne puisse toucher les prestations sociales **comme le minimum vieillesse ou le RSA** qu'après dix années de présence en France et cinq années de cotisations. Après tout, que les étrangers en France aient les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres.

David PUJADAS : Y a un autre sujet qui vous divise, c'est le droit de vote pour les immigrés non membres de la Communauté européenne aux élections municipales. **Vous y êtes favorable, François Hollande.**

François HOLLANDE : D'abord, un mot sur ce qui vient d'être dit. La question du juge n'a rien à voir avec l'immigration légale. La question du juge, c'est par rapport à l'immigration illégale pour favoriser ou **faciliter l'expulsion.** **Donc, la proposition de monsieur Sarkozy n'est pas du tout appropriée à l'immigration légale. Elle est appropriée à la lutte contre l'immigration illégale, par ailleurs, que je peux comprendre, mais qui doit d'abord toucher les filières clandestines.** Mais j'arrive à votre question **sur le droit de vote.**

Nicolas SARKOZY : Est-ce qu'on garde les centres de rétention ? **François HOLLANDE** : Mais bien sûr qu'on les garde. **Sur le droit de vote...** **Nicolas SARKOZY** : Alors, pourquoi vous avez écrit dans cette lettre... dans cette lettre au directeur général de France terre d'asile, je cite : « Je souhaite, moi, François Hollande, que la rétention devienne l'exception » ? **François HOLLANDE** : Je m'explique. **Nicolas SARKOZY** : Si y a plus de rétention, **monsieur Hollande, on peut plus maîtriser l'immigration.**

François HOLLANDE : Là, il s'agit de l'immigration irrégulière. **Irrégulière, pas légale. Irrégulière. Pour les centres de rétention,** on met pas des personnes qui sont rentrées légalement sur notre territoire...

Nicolas SARKOZY : Bien sûr, mais c'est bien là le problème. **François HOLLANDE** : **Sur le centre de rétention...**

Nicolas SARKOZY : On a plus un problème d'immigration illégale que d'immigration légale. **FH** : Mais là, vous avez parlé... Nous parlions d'immigration légale. **DP** : François Hollande vous répond sur les centres de rétention. **FH** : Lorsque vous avez parlé du juge, vous n'étiez pas du tout...**DP** : Allez-y, sur les centres de rétention. **FH** : ...dans l'ordre du jour. Vous n'étiez pas du tout dans le sujet. **NS** : Donc, les centres de rétention, on les garde ? **FH** : Sur les centres de rétention... Là, vous changez de sujet. Sur les centres de rétention, moi, je considère qu'un enfant ne peut pas être mis dans un centre de rétention, **parce qu'il est avec sa famille,** au milieu d'autres étrangers, dans des conditions très difficiles.

Nicolas SARKOZY : Qui a créé les centres de rétention pour enfants ? Monsieur Jospin. C'est Monsieur Jospin qui l'a fait.

François HOLLANDE : Oui. **Ce que nous devons faire maintenant, c'est d'avoir des centres de rétention permettant l'accueil des familles pour permettre ensuite leur reconduite...** **Nicolas SARKOZY** : **Ça existe déjà.**

François HOLLANDE : Un seul. **Nicolas SARKOZY** : Ça existe déjà. **François HOLLANDE** : Un seul. Alors, sur la question du droit de vote...

Nicolas SARKOZY : Donc, on garde les centres de rétention ? **François HOLLANDE** : Les centres de rétention sont nécessaires. Ils existent partout. **Nicolas SARKOZY** : Donc, pourquoi écrivez-vous le contraire à France terre d'asile ? **François HOLLANDE** : Parce que... **Nicolas SARKOZY** : Toujours l'ambiguïté. **François HOLLANDE** : Mais non, y a pas aucune ambiguïté. Lorsque la personne doit... est menacée... La Répu... Nous menace... **Nicolas SARKOZY** : La rétention doit devenir l'exception. Vous venez de dire aux Français que vous les garderez. **François HOLLANDE** : Mais non. Je dis que je garderai les centres de rétention et que la personne qui risque de s'enfuir doit être mis en centre de rétention. J'en arrive au droit de vote. **Laurence FERRARI** : Sur le droit de vote des immigrés. **François HOLLANDE** : J'en arrive au droit de vote. **Nicolas SARKOZY** : Cette lettre... Cette lettre, vous l'avez envoyée y a 10 jours. **François HOLLANDE** : Je l'ai envoyée, mais bien sûr. **Nicolas SARKOZY** : Vous venez de vous contredire... **François HOLLANDE** : Mais pas du tout.

Nicolas SARKOZY : Sur un sujet aussi important que l'existence d'un centre de rétention, c'est-à-dire là où vont tous les étrangers qui n'ont pas encore de papiers. **On examine leur situation. Monsieur Hollande écrit à France terre d'asile : « La rétention doit devenir l'exception. » Et vous venez de dire qu'on le garde. C'est pas sérieux sur un sujet de cette importance.** **François HOLLANDE** : Mais lorsque... Vous savez que beaucoup d'étrangers qui sont reconduits ne passent pas en centre de rétention. **Nicolas SARKOZY** : Comment on les retrouve, s'ils sont pas en centre de rétention ?

François HOLLANDE : Ils sont assignés à résidence et ensuite...

- N. Sarkozy : Ah bon ? Un étranger qui arrive en situation illégale a une résidence ?

- F. Hollande : Il arrive souvent que ces étrangers soient en France depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.

- D. Pujadas : Le droit de vote, si vous le voulez bien...

- F. Hollande : C'est une position que je défends depuis des années. Uniquement pour les élections municipales. Et par rapport à des étrangers en situation régulière sur le territoire, et installés depuis plus de 5 ans. Vous étiez favorable à cette proposition. Vous l'aviez écrit en 2001, rappelé en 2005, confirmé en 2008. Vous étiez intellectuellement favorable à cette introduction du droit de vote des étrangers pour les élections municipales. Je considère que ces personnes qui sont sur notre territoire depuis longtemps, qui paient des impôts locaux, doivent pouvoir participer aux scrutins municipaux. Ça existe dans la plupart des pays européens. Notamment en Belgique, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, pour les membres du Commonwealth. Pour faire passer cette réforme, il nous faudra une majorité des 3/5e. C'est une révision de la Constitution. Je soumettrai cette proposition au Parlement. S'il y a une majorité des 3/5, ça voudra dire qu'une partie de la droite et du centre y sera favorable. S'il n'y a pas de majorité, ça sera au peuple français de pouvoir en décider.

- N. Sarkozy : J'ai beaucoup réfléchi sur cette question. Elle est difficile. Il faut prendre des engagements clairs. Que s'est-il passé depuis 10 ans ? On a eu une montée des tensions communautaires extravagante. On a eu une radicalisation et une pression d'un islam de France, alors que nous voulons un islam en France. Je considère comme irresponsable de proposer un vote communautaire alors que nous sommes face à des tensions communautaires et identitaires extraordinaires. M. Hollande a tort de dire que ce n'est pas grave parce que ce sont des élections municipales. Le maire est le 2e personnage après le président de la République. Les élus locaux que vous élisez servent à élire les législateurs. En France, quand on élit un Conseil municipal...

- F. Hollande : Puis-je vous arrêter ? Cette loi existe pour les résidents européens.

Nicolas SARKOZY : Ah, assignés à résidence ? FH : Oui, absolument. NS : Ah bon ? FH : Et donc, et ensuite reconduits à la frontière. NS : Parce qu'un étranger qui arrive en situation illégale... FH : Mais là il ne s'agit pas... NS : Il a une résidence... FH : Il arrive souvent... NS : Et on va l'assigner dans sa résidence ?

François HOLLANDE : Mais il arrive souvent que ces étrangers-là soient en France depuis plusieurs mois ou plusieurs années... Nicolas SARKOZY : Vous vous noyez, monsieur Hollande. François HOLLANDE : Ne laissez pas penser que c'est des étrangers qui sont arrivés depuis quelques mois.

David PUJADAS : Le droit de vote, si vous le voulez bien.

François HOLLANDE : J'en arrive au droit de vote, après cette digression. Sur le droit de vote, c'est une position que je défends depuis des années,

uniquement pour les élections municipales et par rapport à des étrangers en situation régulière sur le territoire et installés

depuis plus de 5 ans. Monsieur Sarkozy, vous étiez

favorable à cette position, vous

l'aviez écrit en 2001, rappelé en

2005, confirmé en 2008. Vous disiez que vous étiez

intellectuellement favorable à

cette introduction du droit de vote

des étrangers pour les élections municipales, mais que vous n'aviez pas la majorité. Vous avez parfaitement le droit de changer. Moi, je ne change pas. Je considère donc

que ces personnes qui sont sur notre territoire depuis longtemps, qui

paient des impôts locaux, doivent

pouvoir participer au scrutin

municipal. Et ça existe d'ailleurs dans la

plupart des pays européens,

notamment en Belgique, aux

Pays-Bas, au Royaume-Uni pour les membres du Commonwealth et en Espagne, sous réserve de réciprocité. Je

pourrais continuer. Il y a à peu près 50 pays dans le monde, beaucoup sont en Europe, qui appliquent le droit de vote des étrangers pour les élections municipales. Pour faire passer cette réforme, il nous faudra avoir une

majorité des trois cinquièmes. C'est

une révision de la Constitution. Je

soumettrai donc cette proposition au

Parlement. S'il y a une majorité

des trois cinquièmes, eh bien, ça voudra dire qu'une

partie de la droite et du centre – et vous avez beaucoup de vos amis, enfin un certain nombre, qui y sont

favorables – la réforme passera. S'il n'y a pas de majorité, eh bien, ça sera au peuple français, et seulement au

peuple français, de pouvoir en décider. Laurence FERRARI : Monsieur Sarkozy, sur le droit de vote des immigrés.

Nicolas SARKOZY : J'ai beaucoup

réfléchi sur cette question,

qui est une question difficile et sur lesquelles, sur lesquelles il faut prendre

des engagements clairs. Qu'est-ce qui s'est

passé depuis 10 ans ? On a une

montée des tensions communautaires

extravagante. On a une

radicalisation et une pression – disons les choses comme elles sont – d'un

islam de France alors que nous voulons un islam en France.

Je considère comme irresponsable de

proposer un vote communautariste et un vote communautaire

alors que nous sommes face à des

tensions communautaires et

identitaires extraordinairement fortes.

Monsieur Hollande dit : « C'est pas grave,

ce sont les élections municipales. » Il a tort,

parce que l'élection municipale et le maire,

c'est la deuxième élection et le deuxième personnage après le

président de la République. Les élections où y a le plus de participation, c'est l'élection présidentielle et l'élection

municipale. Il a une deuxième fois tort, parce que les élus locaux que vous élisez servent

à élire les législateurs, puisqu'en

France, quand on élit un conseil

municipal, c'est le conseil municipal qui élit le Sénat.

François HOLLANDE : Je peux vous arrêter là-dessus ? Je peux vous arrêter là-dessus ? Cette règle existe déjà pour les résidents communautaires, pour les résidents européens.

Les
 conseillers municipaux européens ne peuvent pas voter pour les élections sénatoriales. Ce que vous avez dit est faux. Nous n'aurons pas plus de conseillers municipaux étrangers que nous n'aurons de conseillers municipaux européens. Ils auront exactement les mêmes droits. Pourquoi laisser supposer que les étrangers non communautaires sont des musulmans ? Pourquoi vous dites ça ? Qu'est-ce qui vous permet de dire que ceux qui ne sont pas européens sont musulmans ? Répondez à ma question.
 - N. Sarkozy : J'y répondrai. Il y a une différence entre un étranger communautaire, c'est-à-dire européen, il y a un projet politique européen... Et il y a la réciprocité. Les Européens en France votent. Pas de problème. Vous savez très bien que le droit de vote pour les immigrés s'adresse pas aux Canadiens ou aux Américains. Il s'adresse pour l'essentiel à l'immigration africaine.
 - F. Hollande : Vous faites un lien avec une appartenance religieuse ?
 - N. Sarkozy : Contester que le droit de vote aux immigrés est un droit qui ira d'abord à une communauté d'Afrique du Nord, c'est ne rien connaître aux flux migratoires.
 - F. Hollande : Est-ce que vous en faites une conséquence liée à la religion ?
 - N. Sarkozy : On est bien d'accord que l'essentiel des personnes concernées ne seront pas les Norvégiens ou les Canadiens. Les premières communautés en France sont marocaine, algérienne, malienne... Elles ne sont pas de l'autre côté de l'Atlantique. C'est une réalité. Si vous prenez les pays d'Afrique du Nord, ce sont des pays de confession musulmane. Oui ou non ?
 Je ne vous apprends pas ça. C'est de l'autre côté de la Méditerranée qu'on trouve des musulmans. Les tensions communautaires dont je parle viennent de qui ? Le problème que nous avons à gérer est extrêmement difficile pour la République. Il vient de quoi ? De l'absolue nécessité d'avoir un islam en France. C'est là que se trouve le problème. Pas ailleurs. Ne pas considérer cela, c'est refuser de voir la réalité. Si vous donnez le droit de vote aux immigrés, avec la tentation communautariste que nous connaissons aujourd'hui, pour les municipales, il y aura des revendications identitaires. Des menus différenciés dans les cantines municipales. Des médecins différenciés pour les hommes et les femmes dans l'hôpital.

Et vous savez que les conseillers municipaux européens ne peuvent pas voter pour les élections sénatoriales. Donc ce que vous avez dit est faux. **Nicolas SARKOZY : Il y a une grande différence entre le vote...**

François HOLLANDE : Nous n'aurons pas plus de conseillers municipaux étrangers que nous n'aurons de conseillers municipaux européens, et ils auront exactement les mêmes droits. **Et, en l'occurrence, ils n'auront pas le droit de participer à l'élection du Sénat. Par ailleurs, permettez-moi de vous le dire, si je peux juste faire cette interruption,** pourquoi vous laissez supposer que les étrangers non communautaires, enfin non européens, sont des musulmans ? Pourquoi vous dites ça ?

Qu'est-ce qui vous permet de dire que ceux qui ne sont pas européens sont musulmans ? **Nicolas SARKOZY : Si je peux terminer mon raisonnement...**

François HOLLANDE : Répondez au moins à ma question. **Nicolas SARKOZY :** Merci, mais je vais terminer mon raisonnement. **François HOLLANDE :** Oui, mais vous répondrez tout à l'heure à cette question, j'imagine. **Nicolas SARKOZY :** Mais bien sûr que je répondrai à cette question. D'abord parce qu'y a une différence entre un étranger communautaire, comme l'on dit...

François HOLLANDE : Européen, donc. **Nicolas SARKOZY :** Parce qu'y a une citoyenneté européenne. Y a un projet politique européen. Et y a, **monsieur Hollande,** la réciprocité. **En Europe, les Français dans d'autres pays, votent.** Et les Européens en France votent. Pas de problème.

Et vous savez très bien que le droit de vote pour les immigrés, il s'adresse à qui ? Il s'adresse pas aux Canadiens. Il s'adresse pas aux Américains. Il s'adresse pour l'essentiel à ce qu'est la réalité de l'immigration française, qui est une immigration africaine, **Afrique du Nord, Afrique subsaharienne.** Si vous ne savez pas ça...

François HOLLANDE : Si mais... **Nicolas SARKOZY :** Si vous ne savez pas ça... **François HOLLANDE :** Vous en faites une... **Nicolas SARKOZY :** Mais non... **François HOLLANDE :** Un lien avec une appartenance religieuse. **Nicolas SARKOZY :** Puis-je terminer ? **François HOLLANDE :** Vous en faites un lien avec une appartenance religieuse ? **Nicolas SARKOZY :** Je peux terminer ? **François HOLLANDE :** Oui. Allez-y. **Nicolas SARKOZY :** Contester que le droit de vote aux immigrés, c'est un droit de vote qui ira d'abord à une communauté d'Afrique du Nord ou à une communauté subsaharienne, c'est ne rien connaître aux flux migratoires.

François HOLLANDE : Est-ce que vous en faites... **Nicolas SARKOZY :** Attendez...

François HOLLANDE : Est-ce que vous en faites une conséquence avec une religion ?

Nicolas SARKOZY : Attendez. J'y viens. **François HOLLANDE :** Oui. Allez-y. **Nicolas SARKOZY :** Donc, on est bien d'accord que l'essentiel des personnes concernées ne seront pas les Norvégiens, ne seront pas les Américains ou ne seront pas les Canadiens ? **François HOLLANDE :** Il y aura ces étrangers-là. **Nicolas SARKOZY :** Mais non, parce que la première communauté, les premières communautés...

François HOLLANDE : Et donc, quelles conséquences vous en tirez ? **Nicolas SARKOZY :** Les premières communautés étrangères en France sont algériennes, sont tunisiennes, sont marocaines, sont maliennes. Elles ne sont pas de l'autre côté de l'Atlantique. C'est une réalité que de dire ça. Vous n'allez pas me faire un procès parce que je décris une réalité ? **François HOLLANDE :** Alors ? Continuez. **Nicolas SARKOZY :** Deuxièmement, si vous prenez les pays d'Afrique du Nord, ce sont des pays de confession musulmane. Oui ou non ? C'est pas quelque chose que je vous apprends ? **François HOLLANDE :** Non. Mais vous pensez donc... **Nicolas SARKOZY :** Je peux terminer mon... **François HOLLANDE :** Allez-y. **Nicolas SARKOZY :** Je vous apprends pas quand même ça ? Que c'est de l'autre côté de la Méditerranée. Que l'Algérie, c'est musulman, que le Maroc, c'est pour l'essentiel de religion et de confession musulmane, le roi étant même le commandeur des croyants, et que la Tunisie, c'est pareil. Les tensions communautaires dont je parle, elles viennent de qui, elles viennent d'où ? Le problème que nous avons à gérer, extrêmement difficile pour la République, sauf à ce que vous ayez un masque devant les yeux et que vous ignorez totalement la réalité dans nos quartiers, ils viennent de quoi ? De l'absolue nécessité d'avoir un islam de France et non pas un islam en France. C'est bien là que se trouve le problème. Il se trouve pas ailleurs.

Refuser de le considérer, c'est refuser de voir la réalité. Si vous donnez le droit de vote aux immigrés, avec la tentation communautariste que nous connaissons aujourd'hui et que nous voyons chaque jour, que vous dénoncez comme moi, d'ailleurs, à ce moment-là, pour les municipales, y aura des revendications identitaires et communautaires, des horaires différenciés pour les femmes et les hommes dans les piscines, des menus différenciés dans les cantines municipales, des médecins différenciés pour les hommes et les femmes, dans l'hôpital.

David PUJADAS : Est-ce que vous souhaitez répondre, François Hollande, ou est-ce qu'on passe au nucléaire ?

CONCLUSION

TF1 et France 2 ont fourni un sous-titrage pour sourds et malentendants honnête et de qualité, étant donné la difficulté de l'exercice lorsqu'il s'agit d'un programme en direct.

L'orthographe était parfaite, les propos n'ont pas été inconsidérément tronqués, les quelques infidélités et contresens étaient relativement bénins et n'empêchaient pas une compréhension correcte des propos rapportés.

Si, sur TF1, le sous-titrage a été un peu plus exhaustif (10 % de mots en plus), sur France 2, le retard moyen d'apparition des sous-titres à l'écran était moindre (13 secondes pour France 2, 17 pour TF1).

La différence entre les deux prestations tenait en définitive à ceci - un peu plus de mots, un peu plus de retard / un peu moins de mots, un peu moins de retard - , pour un sous-titrage d'une qualité somme toute équivalente.